



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA LOZÈRE

Secrétariat Général  
Bureau de la Coordination des Politiques et des Enquêtes Publiques

### RECEPISSE DE DECLARATION POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE TRANSPORT PAR ROUTE DE DECHETS

Le préfet

Vu le code de l'environnement – livre V – titre 1<sup>er</sup> – articles L. 511-1 et suivants, et titre IV – chapitre 1<sup>er</sup>, articles L. 541-1 et suivants ;

Vu le décret n° 98-679 du 30 juillet 1998 relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 août 1998 relatif à la composition du dossier et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport de déchets,

#### DELIVRE

à : **CHIMIREC MASSIF CENTRAL**

dont le siège est situé : **Z.A.E. du Causse d'Auge 48000 MENDE**

récépissé de sa déclaration du 13 décembre 2013

relative à son activité de transport par route de déchets dangereux et non dangereux

Récépissé n° 2013-006 délivré le 26 décembre 2013, à **MENDE (Lozère)**.

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article 5 du décret n° 98-679 du 30 juillet 1998 relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets.

La validité de ce récépissé est de cinq ans.

Le présent récépissé de déclaration ne préjuge pas de l'obtention des éventuelles autorisations requises au titre de l'arrêté du 5 décembre 1996 modifié dit arrêté "ADR" : certificats d'agrément des véhicules de transport et certificats de formation spéciale des conducteurs.

La présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente (TA de NIMES) conformément aux dispositions des articles L.514-6 et R514-3-1 du titre 1er du livre V du code de l'environnement, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Pour le Préfet et par délégation  
La Secrétaire générale

Marie-Paule DEMIGUEL



ACCUEIL DU PUBLIC : rue du faubourg Montbel, Mende  
Horaires d'ouverture du bâtiment : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00  
et de 13h30 à 17h00

Préfecture de la Lozère - BP 130 - 48005 MENDE CEDEX

Site internet : [www.lozere.gouv.fr](http://www.lozere.gouv.fr)

Téléphone : 04-66-49-60-00 - Télécopie : 04-66-49-17-23